Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

Tout dépendra de ce qui se produira au comité. Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il avait certains doutes à l'esprit. Des consultations ont eu lieu avec le ministre au sujet des craintes que nous avions exprimées quant à la qualité douteuse du processus d'examen. Il s'agit cependant d'un nouveau sujet. Le gouvernement a apparemment enfin reconnu l'utilité de la Chambre des communes. Le ministre des Finances, par sa manière d'agir au sujet de cette mesure, et le premier ministre (M. Trudeau), en présentant sa résolution l'autre jour, se sont soudainement rappelés l'existence de la Chambre des communes, et se sont souvenus qu'elle jouait un rôle utile.

Je recommanderais cette façon d'agir à certains des collègues du ministre au sein du cabinet, au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), par exemple. Il s'occupe de problèmes concernant l'immigration et la Commission d'assurance-chômage survenus à la suite de directives bureaucratiques idiotes émises par des gens qui ne comprennent pas les problèmes qui se posent dans ces secteurs. Je recommanderais au ministre de saisir la Chambre des problèmes ainsi créés. La Chambre est capable de s'en occuper. Il y a à la Chambre infiniment plus de sagesse accumulée que n'en possèdent le ministre et ses fonctionnaires pour traiter des graves et difficiles problèmes créés par le gouvernement lui-même. Je ne parle pas uniquement en mon nom personnel mais en celui des députés de mon parti et particulièrement en celui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui a surveillé de près ce que faisait le ministre. Il est temps que la Chambre des communes fasse ce qu'elle est censée faire et s'occupe elle-même de ces problèmes.

(1600)

Après la deuxième lecture, ce bill ira au comité. Le ministre a fait preuve d'un degré raisonnable de souplesse à l'égard d'une question, et j'espère qu'il continuera en ce sens. Je n'ai pas besoin de souligner les défauts manifestes du processus de révision que le ministre a exposé, par exemple la question de temps et celle de clore le débat. J'espère que le ministre sera raisonnable.

Aucun amendement ne pourra être présenté à la deuxième lecture. A ce stade, il nous est impossible de présenter nos propositions. J'espère que le ministre se laissera guider par les conseils très sensés qu'il a reçus du chef de l'opposition et du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et que, au cours des séances du comité à la Chambre, il présentera un mécanisme de révision convenable et sensé. S'il en est ainsi, les ennuis du ministre pourraient disparaître en grande partie, du moins pour le moment.

J'en arrive maintenant à la méthode de contrôle. Lorsque le ministre révéla ces réductions d'impôt à un monde dans l'expectative il y a 13 mois, il a déclaré que:

Ces mesures, à moyen et à long terme, auront des effets d'ordre structural. Elles sont destinées à devenir un stimulant permanent.

Toutefois, lorsqu'il présenta son budget le 19 février de cette année, il avait manifestement perdu sa confiance dans leur efficacité, et il nous a dit qu'il voulait une méthode de contrôle afin d'évaluer l'effet de ces mesures applicables aux sociétés sur les prix et les emplois. Nous pouvons seulement espérer que les experts affectés à cette tâche seront plus adroits que leurs collègues du ministère des Finances qui ont fait apparemment une erreur d'environ un milliard de dollars dans leurs prévisions et néanmoins conservent leurs emplois. Espérons également que le ministre abordera la mise en œuvre de cette proposition avec plus de détermination et de finesse que son collègue chargé de la Consommation, qui a réussi à embrouiller le

Parlement, le pays, les consommateurs et l'industrie avec ses procédés tortueux lorsqu'il s'attaque à la Commission de révision des prix de l'alimentation.

Il est bon de savoir que le gouvernement accepte les propositions du parti conservateur. Ce n'est pas seulement parce que nos propositions sont judicieuses. Le 30 octobre dernier, le gouvernement a reçu un choc dans la partie de son anatomie spécialement conçue pour subir les châtiments corporels. Cela l'a incité à se montrer beaucoup plus raisonnable. Nous avons fait différentes propositions dont certaines sont incluses dans cette mesure. Il y a eu l'indexation des taux d'imposition sur le coût de la vie. Le ministre a tourné casaque et accepté ces propositions du chef de l'opposition, même si à Truro, en Nouvelle-Écosse, pensez donc! il a pris, le 6 juin 1972, les engagements solennels suivants:

J'aimerais maintenant parler plus précisément de la proposition de monsieur Stanfield d'imposer les revenus des particuliers en dollars constants. Bien que le chef du parti conservateur prétende que le gouvernement fédéral a des raisons particulières de s'intéresser à l'inflation (contrairement à des accusations précédentes selon lesquelles il était trop zélé pour essayer de la juguler), le fait demeure que le gouvernement est l'une des principales victimes de l'inflation, car il ne dispose que de très peu de moyens pour contrebalancer l'augmentation brutale de ses propres dépenses. Il doit continuer de les payer en dollars actuels. La seule façon dont il pourrait maintenir ses recettes à leur niveau actuel pour payer ses frais dans le cadre d'un programme d'imposition en dollars constants du genre proposé par monsieur Stanfield, serait d'augmenter progressivement les taux d'imposition du revenu des particuliers. Monsieur Stanfield lui-même l'a reconnu en répondant à des questions que je lui ai posées à la Chambre pendant le débat.

Quels changements peuvent amener des élections! Cela ne concerne peut-être pas tout à fait le sujet à l'étude, mais je le signale afin que le ministre conserve son attitude conciliante. C'est beaucoup mieux pour le pays. Le gouvernement a accepté le principe de la fiscalité des gains en capital appliquée aux fermes familiales. Il y a également la mesure intéressant les petites entreprises que le gouvernement vient juste de nous présenter ainsi que la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'autre jour, justement, le gouvernement a jugé bon d'accepter certaines conclusions très sensées du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), visant à améliorer le bill sur l'habitation. Il n'est toujours pas au point, mais au moins il a été amélioré.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je dois rendre au moins cet hommage au ministre. J'espère qu'il gardera la même souplesse au sujet de ces questions. Je prévois un assez bon avenir pour lui s'il continue à prêter l'oreille au chef de l'opposition, aux membres de mon parti et à moi-même.

J'aimerais dire quelques mots à mes amis du Nouveau Parti Démocratique. Le député de York-Sud répondra très bientôt. Je peux imaginer ce qu'il va dire. Entre autres, le député se préparera à relancer son attaque vis-à-vis des sociétés parasites de l'État. Comme Don Quichote, secondé par son associé Sancho Pança, il enfilera son armure rouil-lée et chargera furieusement dans tous les sens. Cependant, ses explosions de colère seront peut-être amorties par les conditions très spéciales qui entourent le mécanisme et les détails de la présentation de cette série de mesures législatives, la fragmentation des projets de loi, la procédure d'examen, le moment où ces bills sont présentés et les moyens utilisés en ce qui concerne les amortissements accélérés et ainsi de suite.